











JUSTICE POUR LES SAVOYARDS!

Maintien de la Cour d'Appel de Chambéry Respect de la parole donnée par la France Une justice de proximité moderne et efficace

Dossier de presse

14 décembre 2017

Contact presse

Fergus Mordacq, Ajuste

Fergus.mordacq@ajuste-communication.fr

06 62 73 74 14













La Cour d'appel de Chambéry en quelques chiffres

Le ressort de la Cour d'Appel de Chambéry couvre toutes les juridictions de Savoie et Haute-Savoie

5 tribunaux de grande instance et leurs barreaux associés

Savoie:

Albertville

Chambéry

Haute-Savoie:

Annecy

Bonneville

Thonon-les-Bains

6 conseils de prud'hommes :

Chambéry,

Aix-les-Bains,

Albertville,

Annecy,

Bonneville

Annemasse.

Une activité importante

- 51 174 décisions rendues en 2016
- 28 178 en matière civile
- 15 614 en matière pénale
- 2 557 par les Conseils de Prud'homme
- 4 825 par les Tribunaux de commerce

6 tribunaux d'instance

Savoie:

Albertville

Chambéry

Haute-Savoie:

Annecy

Bonneville

Thonon-les-Bains

Annemasse

3 tribunaux de commerce

Chambéry,

Annecy

Thonon-les-Bains

128 magistrats

351 fonctionnaires titulaires

226 conseillers prud'hommes, 103 assesseurs, 50 magistrats

consulaires

725 avocats sur les cinq barreaux

236 notaires et 51 huissiers

Les dossiers en appel sont traités en moyenne en 11,9 mois, ce qui représente une réelle performance par rapport à de nombreuses Cour d'Appel en France qui ont des délais allant de deux à trois ans.

Ces chiffres montrent toute l'importance de la Cour d'Appel de Chambéry mais également les immenses difficultés qu'il y aurait à transférer ses contentieux sur d'autres juridictions déjà engorgées.













La Cour d'appel de Chambéry Un droit et une parole donnée par la France

Le maintien de la Cour d'Appel de plein exercice de Chambéry, fille du Sénat de Savoie, a été l'une des conditions du rattachement de la Savoie à la France lors du Traité de 1860. Aucun gouvernement français jusqu'alors n'a remis en cause cette parole donnée par la France, constitutive de son territoire tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Quelques tentatives contre la Cour d'Appel de Chambéry mais un argument juridique fort

En 1870, 1876, 1882, 1924, ce Pacte subit des tentatives de remise en cause. Par quatre fois le Garde des Sceaux des gouvernements respectifs y mit rapidement fin, arguant du fait, en résumé :

- « ... Que la France a pris des engagements lorsque la Savoie l'a définitivement rejointe... »
- « ... Que dans les pourparlers qui ont précédé l'annexion, le gouvernement français avait pris l'engagement solennel de maintenir la Cour d'Appel de Chambéry et les tribunaux de son ressort. »
- « Qu'il est résolu à respecter et faire respecter cet engagement qui se trouve virtuellement consacré par le Traité du 24 mars 1860. »

En 1882, Le Bâtonnier François Descotes fait valoir que le Traité ratifié par plébiscite s'est exécuté au travers de 3 textes : le Sénatus-consulte du 12 juin1860 ; La Loi du 23 juin1860 et le Décret du 1er août 1860.

Dans son "Mémoire au Gouvernement et aux Chambres" il résumera ainsi l'analyse qu'il en fait : « La Savoie ne s'est donnée à la France que sur la promesse et sous la condition de la conservation de ses droits acquis et spécialement de sa cour d'Appel. »

Il rajouta à sa conclusion cette formule lapidaire : «... de pareils engagements ne se prescrivent pas. »

Les pays de Savoie Mont-Blanc pionniers dans le domaine judiciaire et législatif

Depuis le moyen-âge les Pays de Savoie Mont-Blanc ont bénéficié d'une organisation judiciaire spécifique, voulue par les princes et âprement défendue au fil des siècles!

- 1389 : De « Parlement Ambulatoire' » en « Conseil Résident » la justice s'organise sur les territoires savoyards
- 1553 : elle se fixe définitivement à Chambéry où est érigé le **Sénat de Savoie** (actuel Palais de Justice).
- 1554 : Sébastien Castellion, professeur de philosophie humaniste et pédagogue, théologien et écrivain, s'engage totalement par ses interventions et publications contre les violences religieuses.













En prônant la séparation de l'église de l'État dès cette époque, il inspirera trois siècles plus tard la loi de 1905 sur la laïcité.

- 1607 : Antoine Favre premier président du Sénat de Savoie (qui laissera à la postérité judiciaire *Le Code Fabien*) et François de Sales (futur Saint François de Sales) installé comme avocat au Sénat de Savoie créent l'Académie Florimontane, pour enseigner gratuitement et promouvoir la langue française. Elle inspirera la création de l'Académie française à Paris. Dans les campagnes les anciens souriaient franchement en pensant qu'ils avaient appris le Français avant les Français!













La Cour d'Appel de Chambéry Une nécessaire justice de proximité

La Cour d'Appel de Chambéry est garante d'une justice de proximité moderne et qui offre à tous les justiciables des deux départements de Savoie et Haute-Savoie la possibilité de mener leurs actions en justice sans multiplier et aggraver les obstacles géographiques, matériels ou financiers.

Quelques exemples pour comprendre la nécessité de maintenir la Cour d'Appel de Chambéry

Un cas pénal dramatique

Une jeune fille de 15 ans résidant à Thonon-les-Bains victime d'une agression sexuelle voit son procès renvoyé en appel. Et la Cour d'Appel de Chambéry n'existe plus.

Son procès en appel risque d'être traité au bout de deux ans, ce qui constitue un traumatisme supplémentaire pour une victime.

Elle doit se rendre à son procès dans une ville plus éloignée d'au moins 60 km, accompagnée de ses parents. Elle est convoquée à 16 heures et attend jusqu'à 21 heures de passer en audience.

La famille se retrouve peut-être à devoir passer une nuit à l'hôtel à prendre un repas à l'extérieur, après avoir parcouru de nombreux kilomètres supplémentaires.

Aucun de ces frais ne sera pris en charge quel que soit le résultat du procès, ce qui peut représenter une vraie difficulté pour une famille modeste.

Un cas civil difficile

Un conflit de voisinage est jugé au civil entre deux familles dont l'une en difficultés financières mais ayant des revenus qui lui interdisent de bénéficier de l'aide juridictionnelle.

La partie adverse fait appel du jugement.

Là encore on trouve les mêmes problèmes que dans le cas précédent concernant le délai dans lequel le cas sera jugé en appel et les frais liés au déplacement lointain.

De plus viennent se greffer des frais d'avocats supplémentaires, soit un avocat à proximité de la nouvelle cour d'appel, ce qui oblige à des frais pour aller le rencontrer, soit un avocat proche qui doit également se déplacer vers une cour d'appel plus éloignée.

Des affaires familiales douloureuses

Les affaires familiales, notamment l'organisation des modalités de l'autorité parentale représentent un nombre important des cas traités au civil. Elles peuvent être des affaires douloureuses et difficiles pour lesquelles tout délai supplémentaire est un problème.

Si l'enfant a entre 8 et 10 ans, il est représenté gratuitement par un avocat mais qu'il faut aller rencontrer.













La Cour d'Appel de Chambéry Une dimension transfrontalière unique en France

La position frontalière unique de la Cour d'Appel de Chambéry avec la Suisse et l'Italie en fait le carrefour d'importants flux migratoires, touristiques, de travailleurs et également de flux monétaires et financiers qui ont un impact important sur toute l'activité juridictionnelle, civile et pénale.

Coopération sur le plan pénal

La Cour d'Appel de Chambéry est pleinement engagée dans la coopération pénale internationale. Cela se traduit par plusieurs centaines de demandes d'entraide par an (notamment des autorités judiciaires suisses) et la mise à exécution d'une cinquantaine de mandats d'arrêt européens provenant de tous les pays européens.

L'activité des Centres de coopération policière et douanière de Genève (20 125 demandes traitées) et de Modane (6 306 demandes traitées) en est une autre illustration.

Coopération sur le plan civil

Il existe également une coopération civile importante entre la Suisse et la France qui se concrétise notamment par une rencontre annuelle entre les magistrats de la Cour d'Appel de Chambéry et leurs homologues des juridictions de Genève et Lausanne.

Une activité importante sur les mineurs étrangers non accompagnés

La Cour d'Appel est également en charge de l'accueil d'environ 600 mineurs non accompagnés ce qui outre les difficultés que cela constitue pour les Conseils départementaux, impacte fortement l'activité des juges des enfants du ressort.













Deux caractéristiques majeures des contentieux civils du ressort de la Cour d'Appel de Chambéry

Un contentieux important et en augmentation

En 2016

- 18 252 affaires civiles traitées dans les cinq tribunaux de grande instance (15 630 en 2015)
- 6 543 affaires civiles traitées dans les tribunaux d'instance (6 711 en 2015)
- 3 383 affaires civiles traitées par la Cour d'Appel (3 366 en 2015)

Soit un total de 28 178 affaires civiles traitées (25 707 en 2015)

Des spécificités du contentieux civil propres aux pays de Savoie

- Importance des contentieux immobiliers lourds et complexes liés aux stations de sports d'hiver (chalets haut de gamme, copropriétés multipropriétés impliquant de nombreuses parties)
- Importance et complexité des contentieux lié à la propriété et aux indivisions
- Importance des contentieux liés à l'accidentologie et à la pratique des sports à risques (préjudice corporel, responsabilité)
- Importance du contentieux familial intégrant des composantes de droit international privé (droit helvétique lié aux piliers de retraite, droit international privé lié à la situation des personnels étrangers d'organisations internationales travaillant en Suisse et résidant en France)
- Importance du contentieux familial lié à la richesse patrimoniale de certaines indivisions postcommunautaires et successorales entrainant des opérations de liquidation et partage longues et complexes













Le ressort de la cour d'Appel de Chambéry en première ligne contre la criminalité organisée balkanique

Le ressort de la Cour d'Appel de Chambéry fait face à une délinquance de droit commun notamment de vols qui se traduit par des réponses pénales rapides (600 comparutions immédiates par an) mais également à une criminalité organisée d'origine balkanique, notamment albanaise et kosovare, avec de très nombreuses interpellations sur les deux départements de Savoie et Haute-Savoie.

En 2016 et 2017, plus de 250 Albanais et Kosovars ont été condamnés uniquement pour trafic de stupéfiants. L'agglomération d'Annemasse fait l'objet de la seule ZSP (Zone de sécurité prioritaire) transfrontalière de France. Elle est considérée comme une plaque tournante du trafic et de l'usage de stupéfiant. Les groupes criminels albanophones (Albanais et Kosovars) ont, depuis la partie suisse, pris le contrôle du trafic d'héroïne et de cocaïne en Savoie et Haute-Savoie.

Le Procureur Général de Chambéry a participé à Tirana en Albanie en octobre 2017 à un séminaire organisé avec les autorités judiciaires albanaises afin de signer un protocole servant de support aux futures équipes communes d'enquête.